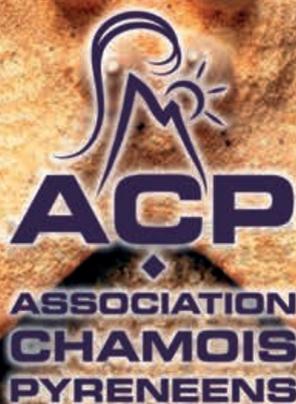


Vacances Adaptées

ÉTÉ 2024



« Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Nous espérons que la brochure des séjours été 2024 comblera toutes vos attentes. Elle offre des destinations variées en France et à l'étranger.

L'équipe des Chamois Pyrénéens s'est une nouvelle fois mobilisée afin de mettre à votre disposition des hébergements de qualité et dans des lieux dépaysants.

Nous vous remercions pour la confiance et la fidélité que vous nous témoignez depuis de nombreuses années et restons à votre écoute afin d'améliorer notre prestation. »

Présentation de l'association :

Les Chamois Pyrénéens, association sportive et culturelle est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1980 à l'initiative de parents, d'amis et de professionnels du secteur médico-social. Son but est de proposer à ses adhérents déficients intellectuels des activités de loisirs et des séjours de vacances.

Les Chamois Pyrénéens organisent tout au long de l'année pour nos adhérents :

- des séjours de vacances en France et à l'étranger,
- des activités culturelles et socio-culturelles,
- des journées et des week-ends à thème.

Ils proposent divers séjours de vacances adaptées aux désirs et aux possibilités de chacun, afin de répondre aux souhaits des adhérents, des familles et des établissements.

Lexique :



Lieu accessible aux personnes en fauteuil



Escalier sur le lieu de vacances



Accueil de couples possible



Lieu accessible pour des personnes vieillissantes



Salle de bain accessible aux personnes en fauteuil



Transport vers le lieu de séjour en avion

Public accueilli :

La réussite des séjours de vacances implique la constitution de groupes les plus homogènes possibles tant au niveau de la vie quotidienne que de la dynamique collective.



Très Bonne Autonomie :

La personne prend totalement en charge les actes de la vie quotidienne (repas, habillage, toilette et prise de médicaments). Elle gère son argent personnel, se repère dans l'espace et le temps et est capable de se servir des moyens de communication. Elle a un comportement stable et peut avoir besoin d'un intervenant pour l'organisation de ses vacances si elle rencontre des difficultés. Elle peut effectuer des sorties seule.



Bonne Autonomie :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable. La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome.



+60

Bonne Autonomie / Personnes vieillissantes :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable. La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome. Elle est vieillissante, fatigable et à la recherche d'un séjour de détente calme et reposant.



Moyenne Autonomie :

Avec le soutien ponctuel d'un accompagnant, la personne prend en charge seule les actes de sa vie quotidienne (toilette, habillage). Un intervenant est indispensable pour la gestion de l'argent et la prise des médicaments. Elle sera nécessairement accompagnée lors des activités afin de garantir sa sécurité.



Faible Autonomie :

La personne a besoin d'un accompagnement dans tout ou partie des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, activités...). Ses besoins, difficultés ou problèmes de mobilité nécessitent la mise à disposition de locaux adaptés. Ces vacances s'adressent à des personnes moins dynamiques qui recherchent un séjour de détente calme et reposant.

Pour les séjours de juillet/août, les départs et les retours se feront sur le parking de la Foire exposition de Pau hormis pour les séjours aériens, Center Parc et Ajaccio.

Sommaire :

Février 2024 :

I. Séjours Bonne/Très Bonne Autonomie :

Larrau (Pyrénées-Atlantiques) **NOUVEAU** 6

Avril 2024 :

II. Séjours Faible/Moyenne Autonomie :

African Safari (Haute-Garonne) 7

III. Séjours Bonne/Très Bonne Autonomie :

Port Aventura (Catalogne) **NOUVEAU** 8

Juin 2024 :

IV. Séjour Bonne Autonomie pour personnes vieillissantes :

Saint Georges d'Oléron (Charente-Martime) **NOUVEAU** 9

Juillet/Août 2024 :

V. Séjours Bonne/Très Bonne Autonomie :

Afife (Portugal) **NOUVEAU** 10

Ajaccio (Corse) 11

Biarrotte (Landes) 12

Carcassonne (Aude) 13

Center Parc (Landes de Gascogne) 14

Figuerola del Camp (Catalogne) 15

Gérone (Catalogne) NOUVEAU	16
Surgères (Charente-Maritime)	17
Lisbonne (Portugal)	18
Olbia (Sardaigne) NOUVEAU	19
Pampelune (Espagne)	20
Rome (Italie)	21
San Séb (Espagne)	22
Soustons (Landes)	23
Valence (Espagne) NOUVEAU	24

VI. Séjours Moyenne Autonomie :

Idaux-Mendy (Pyrénées-Atlantiques)	25
Morcenx (Landes)	26
Jonzac (Charente-Martime)	27

VII. Séjours Faible/Moyenne Autonomie :

Bassin d'Arcachon (Gironde)	28
Chevanceaux (Charente-Maritime)	29
Faux (Dordogne)	30
Moissac (Tarn-et-Garonne)	31
Saint Lary (Hautes-Pyrénées)	32

VIII. Conditions Générales 33

NOUVEAU

« Situé entre 1300 et 1500 mètres d'altitude, les chalets d'Iraty offrent un dépaysement total à ses visiteurs. »



Activité principale :

- ✓ Promenade en moyenne montagne (raquettes à neige ou Passerelle d'Holzarte).

Activités au choix :

- ✓ Découverte du village de Larrau,
- ✓ Journée à la frontière espagnole,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un chalet en bois situé à Larrau au cœur de la forêt d'Iraty.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

Du 26 février au 1er mars 2024.

■ Public

9 personnes + 2 à 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

745 €* les 5 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« Accordez-vous une sortie en nature et venez découvrir à bord d'un véhicule des animaux du monde entier. »



Activité principale :

- ✓ Zoo « African Safari » à Plaisance du Touch.

Activités au choix :

- ✓ Parc de la Demi-Lune : pédalo, poney, minigolf...
- ✓ Journée à Toulouse : jardin japonais, place du Capitole, bords de Garonne...
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison familiale et rurale adaptée aux personnes à mobilité réduite située à Mane. Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 15 avril au 19 avril 2024.

■ Public

9 personnes + 3 à 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

857 €* les 5 jours.

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

«Premier parc d'attraction en Espagne, Port Aventura offre des émotions pour tous les goûts grâce à ses mondes différents.»



Activité principale :

- ✓ Journée à Port Aventura.

Activités au choix :

- ✓ Découverte de la ville de Tarragone,
- ✓ Balades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un gîte de groupe situé à 20 minutes de Port Aventura.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine extérieure sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 15 avril au 19 avril 2024 .

■ Public

9 personnes + 2 à 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

745 €* les 5 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Avec ses maisons colorées et ses ruelles typiques, St Georges d'Oléron offre un décor digne des plus belles cartes postales. »



Activité principale :

- ✓ Visite du Château d'Oléron avec ses remparts.

Activités au choix :

- ✓ Visite du phare de Chassiron,
- ✓ Découverte du port de la Cotinière et balades sur les plages de l'île,
- ✓ Village de Fort-Royer et ses cabanes colorées,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un gîte de groupe situé à St Georges d'Oléron.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

du 17 juin au 21 juin 2024.

■ Public

7 personnes + 2 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

745 €* les 5 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Avec ses belles plages, Afife et ses environs caractérisent tout le charme du nord du Portugal. »



Activité principale :

- ✓ Excursion en bateau sur le fleuve Lima.

Activités au choix :

- ✓ Journée à Braga,
- ✓ Découverte de Viana do Castelo, le joyau du Nord du Portugal,
- ✓ Admirer le point de vue du Miradouro do Cervo,
- ✓ Balades et baignades sur les belles plages du nord du Portugal Praia da Duna do Caldeirao, Praia de Carreço...
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison avec piscine située à Afife.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 17 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2235 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*





« Située sur la côte ouest de la Corse, la cité portuaire d'Ajaccio séduit ses visiteurs grâce à ses superbes plages et ses jolis paysages. »

Activité principale :

- ✓ Balade en bateau sur la Méditerranée ou petit train à Ajaccio.

Activités au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville :
 - Le centre historique, - Le port,
 - La Maison Bonaparte, - La Cité des tortues,
- ✓ Activités diverses proposées par le camping : soirées à thème, karaoké, fitness, piscine, pétanque, aquagym et tennis de table,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte corse,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un camping situé à 30 minutes d'Ajaccio et à 10 minutes à pied de la plage.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.
Traversée en bateau depuis Marseille.

■ Dates

Du 06 août au 16 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2185 €* les 11 jours.

*voir modalités dans les informations générales



« A la frontière entre les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, la situation géographique de la commune de Biarrotte donne le choix à de multiples activités »



Activité principale :

- ✓ Zoo de Labenne ou cidrerie basque.

Activités au choix :

- ✓ Visite des villes aux alentours : Capbreton, Labenne, Bayonne,
- ✓ Balade en calèche,
- ✓ Découverte de Biarritz ou de St Jean-de-Luz en petit train,
- ✓ Ferme de Marenne ou Ferme de Pouillon,
- ✓ Balades et baignades sur les plages de la côte landaise,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...



■ Hébergement

Dans un gîte situé à 5 kilomètres de Biarrotte.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 10 août 2024 ;
du 10 août au 17 août 2024 ;
du 17 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1192 €* la semaine ;
2235 €* les 2 semaines ;
3278 €* les 3 semaines ;

**voir modalités dans les informations générales*



« Panoramas grandioses, sites naturels exceptionnels : l'Aude est un département aux multiples facettes où vous passerez des vacances inoubliables »



Activité principale :

- ✓ Découverte de la citadelle et du château de Carcassonne, ..

Activités au choix :

- ✓ Visite du parc australien,
- ✓ Promenade sur le littoral méditerranéen,
- ✓ Réserve africaine de Sigean,
- ✓ Balade sur le canal du midi,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans deux grands gîtes de charme situés dans un domaine à l'entrée de Carcassonne. Chambres collectives (2 à 3 personnes) toutes à l'étage. Piscine sur le domaine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 14 août 2024 ;
du 14 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1788 €* les 12 jours

1639 €* les 11 jours

**voir modalités dans les informations générales*





« Avec des lagons bleus, une végétation exotique, des piscines, une rivière sauvage, des toboggans aquatiques et des jacuzzis ; le dépaysement est total au domaine de Center Parc »

Activité principale :

- ✓ Journée à Walygator ou une des activités payantes du domaine : bowling, mini-golf, équitation ou tir à l'arc..

Activités au choix :

- ✓ L'Aqua-Mundo et sa piscine où l'eau est toujours à 29°,
- ✓ Château fort de Roquetaillade,
- ✓ Base de loisirs du lac de Clarens,
- ✓ Activités sur le domaine : ferme aux animaux, pétanque, ping-pong, bains à remous, arbre à eau, piscine à vagues, rivière sauvage, karaoké, soirées dansantes...

■ Hébergement

Dans des cottages tout confort de 8 personnes.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 09 août au 16 août 2024 ;
du 16 août au 23 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1292 €* la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



« Tout proche de la côte catalane, la ville de Figuerola del Camp offre un cadre de vacances agréable pour un plein de soleil garanti. »



Activité principale :

- ✓ Journée à Port Aventura.

Activités au choix :

- ✓ Découverte de la ville de Barcelone et visite extérieure de certains sites touristiques tels que la Sagrada Família, le Parc Güell de Gaudí ou les Ramblas,
- ✓ Visite de la ville de Tarragone,
- ✓ Excursion à Cambrils : le Parc Sama, le quartier historique, le port et les belles plages,
- ✓ Balades et baignades sur les plages de la côte catalane,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un mas de grand confort situé tout proche de Figuerola del Camp.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 17 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2235 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Tout proche des plages de la Costa Brava, la ville de Géronte est un lieu de vacances idéal pour découvrir les charmes de la Catalogne. »



Activité principale :

- ✓ Balade en bateau ou Musée de Dali à Figueras.

Activités au choix :

- ✓ Découverte de Géronte et ses principaux centres d'intérêt :
 - la vieille ville, - balade le long du Riu Onyar,
 - la cathédrale, - le quartier juif,
- ✓ Visite des villes alentour : Tossa de Mar, Banyoles, Sant Feliu de Guixols,
- ✓ Baignades sur les plages de la Costa Brava,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une jolie maison avec piscine située à 20 minutes de la côte.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 17 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2235 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales



« Entre la Rochelle et Rochefort, on découvre dans la ville de Surgères un ensemble architectural d'exception avec son enceinte médiévale et les restes du grand château. »



Activité principale :

- ✓ Zoo de la Palmyre ou l'aquarium de La Rochelle.

Activités au choix :

- ✓ Visite de la Rochelle et de ses principaux points d'intérêt :
 - le vieux port, les tours, - la porte de la Grosse-Horloge,
 - le Parc Charruyer,
- ✓ Promenade sur la côte avec panorama sur le Fort Boyard,
- ✓ Excursion dans une ferme pédagogique,
- ✓ Balade et baignades sur les plages de la côte atlantique,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un gîte rural situé dans la commune de Surgères.

Chambres collectives (2 à 3 personnes).

Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 27 juillet au 10 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2235 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*





« Lisbonne est une ville charmante avec ses nombreuses collines que l'on peut sillonner en vieux tramway et ses quartiers aux multiples facettes. »

Activité principale :

- ✓ Visite du Château St Georges ou de la Tour de Bélem.

Activités au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville : le Mercado Da Ribeira, le miradourou de Santa Luzia, l'Océanorium, la Place du Commerce,
- ✓ Découverte de la statue du Christ avec un panorama sur le pont du 25 avril,
- ✓ le Palais national de Pena,
- ✓ Balades et baignades sur les plages de la côte atlantique,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un hôtel situé dans la ville.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

Hébergement en demi-pension (petit-déjeuner et repas du soir). Les repas du midi seront pris à l'extérieur.

■ Transport

Départ en avion depuis l'aéroport de Toulouse.

■ Dates

du 05 août au 12 août 2024.

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs
(dont 1 responsable)



Séjour destiné à des bons marcheurs

Minimum de 10 personnes pour que le séjour soit effectué.

■ Prix

1920 €* la semaine

*voir modalités dans les informations générales



NOUVEAU

« Surnommée « la ville heureuse » la station balnéaire d'Olbia caractérise à elle-seule le charme de la Côte d'Émeraude. »



Activité principale :

- ✓ Promenade en bateau.

Activités au choix :

- ✓ Découverte des principaux sites touristiques de la ville :
 - la cathédrale Saint Simplicio, - le musée archéologique,
 - le port, - Corso Umberto, - le centre historique,
- ✓ Excursion au village perché de Posada,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte d'émeraude,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un hôtel situé à 20 minutes d'Olbia.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

Hébergement en demi-pension (petit-déjeuner et repas du soir). Les repas du midi seront pris à l'extérieur.

■ Transport

Départ en avion depuis l'aéroport de Toulouse.

■ Dates

du 06 août au 13 août 2024.

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs
(dont 1 responsable)



Séjour destiné à des bons marcheurs
Minimum de 10 personnes pour que le séjour soit effectué.

■ Prix

1920 €* la semaine

*voir modalités dans les informations générales





« Connue pour ses traditionnelles fêtes, la ville de Pampelune est aussi une agréable destination avec son centre historique et sa citadelle. »

Activité principale :

- ✓ Découverte du grand château sur la cité d'Olite ou des Grottes de Zugarramurdi.

Activités au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville :
 - La Cathédrale, - la Ciutadella, - la Place del Castillo,
 - Le Musée de Navarre, - le parc de la Taconera, - les Arènes.
- ✓ Journée à Saint-Sébastien,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte basque,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une ferme traditionnelle située à 20 minutes de Pampelune.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 10 août 2024 ;
du 10 août au 17 août 2024 ;
du 17 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

**1192 €* la semaine ; 2235 €* les 2 semaines ;
3278 €* les 3 semaines**

**voir modalités dans les informations générales*





« Rome est un véritable musée à ciel ouvert !
Les temples et les amphithéâtres antiques
font partie intégrante de la ville et attirent
des millions de visiteurs toute l'année. »

Activité principale :

- ✓ Visite du Colisée ou du Vatican.

Activités au choix :

- ✓ Balade au parc de la Villa Borghese,
- ✓ Découverte du Forum romain et/ou du Palatin,
- ✓ Visite de la Basilique St Pierre,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans un hôtel situé en plein cœur de Rome.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

Hébergement en demi-pension (petit-déjeuner
et repas du soir). Les repas du midi seront pris
à l'extérieur.

■ Transport

Départ en avion depuis l'aéroport de Toulouse.

■ Dates

du 08 août au 15 août 2024.

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs
(dont 1 responsable)



Séjour destiné à des bons marcheurs
**Minimum de 10 personnes pour que
le séjour soit effectué.**

■ Prix

1920 €* la semaine

*voir modalités dans les informations générales





« Idéalement située en bord de mer, la station balnéaire de Saint-Sébastien mêle belles plages et spécialités locales savoureuses. »

Activité principale :

- ✓ Aquarium de St Sébastien ou parc d'attractions du Mont Igueldo.

Activités au choix :

- ✓ Visite des sites touristiques de la ville :
 - la vieille ville, - le Paseo de la Concha
- ✓ Découverte des villages de pêcheurs : Orrio, Zumaia, Zarautz...
- ✓ Monastère de San Juan de Gaztelugatxe,
- ✓ Croisière en bateau,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte basque,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans un gîte situé à 15 minutes de Saint-Sébastien. Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 10 août 2024 ;
du 10 août au 17 août 2024 ;
du 17 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

**1192 €* la semaine ; 2235 €* les 2 semaines ;
3278 €* les 3 semaines**

**voir modalités dans les informations générales*



« La situation privilégiée de la commune de Soustons et son environnement exceptionnel vous enchanteront. »



Activité principale :

- ✓ Zoo de Labenne ou Moulin de Poyaller.

Activités au choix :

- ✓ Activités diverses proposées par le camping : soirées à thème, karaoké, fitness, piscine, pétanque, aquagym et tennis de table,
- ✓ Balade en calèche,
- ✓ Cité de l'océan ou aquarium de Biarritz,
- ✓ Balades et baignades sur les plages landaises,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, fête de village, gastronomie...

■ Hébergement

Dans des chalets situés dans un camping de Soustons. Chambres collectives (2 à 3 personnes). Camping avec deux piscines.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 27 juillet au 03 août 2024 ;
du 03 août au 10 août 2024 ;
du 10 août au 17 août 2024 ;
du 17 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

**1192 €* la semaine ; 2235 €* les 2 semaines ;
3278 €* les 3 semaines ; 4321 €* le mois**

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Bordée par la mer Méditerranée, Valence est le lieu parfait pour passer des vacances de rêve au soleil »



Activité principale :

- ✓ Visite de l'aquarium l'Océanografic (le plus grand d'Europe) ou du parc zoologique.

Activités au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville :
 - le Barrio du Carmen et ses palais, - la Marina Real,
 - le Marché Central, - les Tours de Serranos...
- ✓ Excursion en bateau,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans une villa avec piscine située à 30 minutes de Valence.

Chambres collectives (2 à 3 personnes).

Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 17 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

2235 €* Les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*



« Située au cœur du Pays Basque, la commune d'Idaux-Mendy est un lieu idéal pour se ressourcer. »



Activité principale :

- ✓ Visite d'une fabrique d'espadrilles.

Activités au choix :

- ✓ Visite des communes de Mauléon-Licharre et St Jean Pied de port,
- ✓ Visite d'une fromagerie,
- ✓ Pause gourmande à la boutique de Lindt à Oloron-Sainte-Marie,
- ✓ Promenade à la frontière espagnole,
- ✓ Découverte d'une ferme pédagogique,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un gîte situé à Menditte.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 10 août 2024 ;
du 10 août au 17 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 à 4 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1372 €* la semaine

2572 €* les 2 semaines

**voir modalités dans les informations générales*



« Au cœur des Landes, le pays Morcenais propose un patrimoine naturel varié, enrichissant et reposant. »



Activité principale :

- ✓ Visite l'Écomusée de Marquèze.

Activités au choix :

- ✓ Promenade au lac d'Ajuzanx,
- ✓ Parc animalier de Nahuques à Mont-de-Marsan,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte landaise,
- ✓ Ferme pédagogique de Pouillon,
- ✓ Musée de l'Hélicoptère de Dax,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une structure entièrement équipée et située à Morcenx. Chambres individuelles avec salle de bains dans chacune.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

- du 27 juillet au 03 août 2024 ;
- du 03 août au 10 août 2024 ;
- du 10 août au 17 août 2024 ;
- du 17 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 à 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

**1372 €* la semaine ; 2572 €* les 2 semaines ;
3773 €* les 3 semaines ; 4973 €* le mois**

**voir modalités dans les informations générales*



« Jonzac, station thermale réputée, est une ville où se mêle bien-être, beauté et détente pour chacun de ses visiteurs. »



Activité principale :

- ✓ Parc aquatique « Les Antilles de Jonzac » ou le Zoo de la Palmyre.

Activités au choix :

- ✓ Visite de la ville et de son château,
- ✓ Musée de la Bande-Dessinée à Angoulême,
- ✓ Découverte de la ville de Cognac,
- ✓ Baignades à la plage de Meschers-en-Gironde,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans deux gîtes situés sur un domaine à 15 minutes de Jonzac.

Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

du 03 août au 14 août 2024 ;
du 14 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes + 3 à 4 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

2058 €* les 12 jours

1886 €* les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales



« Doté d'un patrimoine culturel unique, le Bassin d'Arcachon offre un paysage magnifique à ses visiteurs. »



Activité principale :

- ✓ Zoo de la Teste-de-Buch ou croisière sur le Bassin d'Arcachon.

Activités au choix :

- ✓ Visite des principaux sites touristiques de la ville de Bordeaux :
 - Marché des Capucins, - Miroir d'eau, - Le Jardin botanique,
- ✓ Découverte du port de pêche de Gujan-Mestras,
- ✓ La Dune du Pyla,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte girondine,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une villa de plain-pied conviviale située à Gujan-Mestras sur le bassin d'Arcachon. Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour

■ Dates

du 27 juillet au 03 août 2024.

■ Public

9 personnes + 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1372 €* la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



« Chevanceaux, ce lieu est idéal pour profiter des vacances entre amis, lors d'un séjour détente. »



Activité principale :

- ✓ Découverte de la Citadelle de Blaye en petit train ou Parc animalier du Ferron.

Activités au choix :

- ✓ Visite d'Angoulême : Cité de la BD, les Halles,
- ✓ Baignades au lac de Beauvallon,
- ✓ Excursion au parc ornithologie « Terres d'Oiseaux »,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison familiale et rurale adaptée aux personnes à mobilité réduite située à Chevanceaux. Chambres collectives (2 à 3 personnes).

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 27 juillet au 07 août 2024 ;
du 07 août au 17 août 2024.

■ Public

9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
+ 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

2058 €* les 12 jours

1886 €* les 11 jours

**voir modalités dans les informations générales*





« Riche en sites remarquables, la Dordogne vit l'été au rythme de ses marchés aussi bien en journée jusque tard dans la nuit ! »

Activité principale :

- ✓ Balade en bateau sur la Dordogne ou petit train de Bergerac.

Activités au choix :

- ✓ Soins des animaux de la ferme sur le lieu de séjour,
- ✓ Château de Monbazillac,
- ✓ Découverte du jardin panoramique de Limeuil,
- ✓ Balades et baignades au lac de Lanquais,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie.

■ Hébergement

Dans une vieille ferme réaménagée et accessible aux personnes à mobilité réduite. Chambres collectives (2 à 3 personnes). Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 03 août au 17 août 2024.

■ Public

9 personnes + 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

2572 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales





« Avec ses rues médiévales et ses commerces, la commune de Moissac est la première destination touristique du Tarn-et-Garonne. »

Activité principale :

- ✓ Croisière sur le Tarn.

Activités au choix :

- ✓ Découverte des principaux centres d'intérêt de Montauban :
 - le muséum d'histoire naturelle, - le musée des jouets,
 - le Pont Vieux, - la place Nationale, - le jardin des plantes,
- ✓ Journée à Toulouse : jardin japonais, place du Capitole, bords de Garonne...
- ✓ Visite de l'espace Firmin Bouisset à Castelsarrasin,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison familiale et rurale située dans la commune de Moissac.
Chambres collectives (2 à 3 personnes).
Piscine sur place.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 10 août au 17 août 2024 ;
du 17 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
+ 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1372 €* la semaine

2572 €* les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales



« Aux portes de l'Espagne et du Parc National des Pyrénées, St-Lary-Soulan est l'endroit idéal pour se ressourcer dans un cadre idyllique. »



Activité principale :

- ✓ Découverte du Repaire des Huskys ou balnéo à Loudenvielle.

Activités au choix :

- ✓ Visite de St Lary et des villages des environs,
- ✓ Animations du village vacances : piscine, jeux, soirées dansantes, karaoké...
- ✓ Dégustation à la Maison du Gâteau à la broche,
- ✓ Balade au Lac de Loudenvielle,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans un village vacances situé juste à côté de St-Lary-Soulan. Chambres collectives (2 à 3 personnes). Piscine sur place.

■ Restauration

Hébergement en pension complète.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 27 juillet au 03 août 2024 ;
du 03 août au 10 août 2024 ;
du 10 août au 17 août 2024 ;
du 17 août au 24 août 2024.

■ Public

9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
+ 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

**1372 €* la semaine ; 2572 €* les 2 semaines ;
3773 €* les 3 semaines ; 4973 €* le mois**

*voir modalités dans les informations générales



CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE ACP



Les séjours adaptés Chamois Pyrénéens s'adressent à des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Tous les séjours organisés par cette association entrent dans la catégorie des séjours adaptés et font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques (DDETS) de chaque département où sont organisés les séjours. L'Association Les Chamois Pyrénéens est enregistrée sous l'agrément «Vacances Adaptées Organisées» n°R75-2021-098 du 16 juin 2021.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Association Les Chamois Pyrénéens sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, L'Association Les Chamois Pyrénéens dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable (UNAT 8 Rue César Franck - 75015 PARIS - Tél : 05.56.00.15.15).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : <http://www.legifrance.gouv.fr>

1) DUREE

Elle est variable :

Séjour de 4 semaines : du samedi 27 juillet au samedi 24 août 2024

Séjour de 3 semaines : du samedi 27 juillet au samedi 17 août 2024
du samedi 03 août au samedi 24 août 2024

Séjour de 2 semaines : du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024
du samedi 03 août au samedi 17 août 2024
du samedi 10 août au samedi 24 août 2024

Séjour de 12 jours : du samedi 27 juillet au mercredi 07 août 2024
du samedi 03 août au mercredi 14 août 2024

Séjour de 11 jours : du mercredi 07 août au samedi 17 août 2024
du mercredi 14 août au samedi 24 août 2024

Séjour de 1 semaine : du samedi 27 juillet au samedi 03 août 2024
du samedi 03 août au samedi 10 août 2024
du lundi 05 août au lundi 12 août 2024
du mardi 06 août au mardi 13 août 2024
du vendredi 09 août au vendredi 16 août 2024
du samedi 10 août au samedi 17 août 2024
du samedi 17 août au samedi 24 août 2024

Séjour de 5 jours : du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024
du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2024
du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2024

2) ADHESION

Les séjours et les activités sont réservés aux adhérents de l'association. L'adhésion est obligatoirement réglée à la première inscription sur l'un des séjours proposés dans notre programme de vacances ; elle est renouvelable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

3) PRIX DES SÉJOURS

Conformément aux articles L.211-12, R.211-8 et R.211-9 du code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances, des taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Nos tarifs comprennent :

- la pension complète (sauf pour le repas du midi le jour du départ),
- l'hébergement adapté (se référer aux sigles au bas de la fiche descriptive),
- l'encadrement par une équipe d'accompagnateurs (trices),
- les activités, sorties, excursions, loisirs prévus sur le planning réalisé par l'équipe accompagnante,
- les frais de transport au départ de Pau (sauf pour les séjours aériens) et les déplacements pendant le séjour,
- les assurances responsabilité civile, accident et rapatriement (en cas d'accident corporel ou d'hospitalisation), dommages aux appareillages médicaux portés (lunettes à hauteur de 80 €, autre appareillage jusqu'à 1400 €), indemnisation des dommages corporels,
- les frais de dossier et les frais d'organisation.

Nos tarifs ne comprennent pas :

- les achats personnels (cigarettes, boissons, achats personnels, produits d'hygiène personnelle, protections diurnes ou nocturnes...)
- l'assurance annulation,
- les frais médicaux (consultation médicale, pharmacie, préparation d'un pilulier ou tout autre frais médical engagé). Ils seront, si le client n'a pas suffisamment d'argent sur lui, avancés par Les Chamois Pyrénéens et devront être remboursés après le séjour.

4) PAIEMENT

L'acompte que vous devrez verser à l'inscription est fixé à 25 % du prix du séjour. Le solde devra être impérativement acquitté, **sans rappel de notre part**, au plus tard **15 jours avant le départ du séjour**.

5) ANNULATION

Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage, des frais seront alors retenus par les Chamois Pyrénéens :

- à plus de 60 jours du départ : forfait de 100 € pour frais de dossier,
- entre 59 et 30 jours : 35 % du montant du séjour,
- entre 29 et 15 jours : 60 % du montant du séjour,
- entre 14 et 6 jours : 85 % du montant du séjour,
- entre 5 et 1 jours : 100 % du montant du séjour.

En cas de non présentation au rendez-vous, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Tout séjour écourté pour quelques raisons que ce soit, reste intégralement dû.

6) ASSURANCE ANNULATION : MAIF 1075315 T

Il est possible de souscrire une assurance annulation. Elle correspond à 4,2 % du montant du séjour.

La souscription doit être obligatoirement effectuée simultanément avec l'inscription au séjour de vacances. Elle ne s'exerce pas au cours du séjour.

6.1 Objet de la garantie :

Dans le cas d'une obligation d'annulation du séjour avant son démarrage, l'assurance souscrite rembourse au participant toutes les sommes contractuellement dues à l'organisateur du séjour.

6.2 Conditions d'octroi de la garantie :

La garantie pourra être mise en oeuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée :

- le décès du participant lui-même, de son conjoint ou d'un membre proche de sa famille (père, mère, frère, soeur, beau-frère, belle-soeur, gendre ou belle-fille),
- une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi avant le départ du séjour.
- un licenciement économique du participant, de son conjoint ou concubin, du père ou de la mère.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- en cas de suspicion ou d'affection du COVID-19 ou toute autre pandémie,
- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation,
- pour les cataclysmes naturels, à l'exception de ceux indemnisés dans le cadre des catastrophes naturelles (loi du 13 juillet 1982).

6.3 Montant de la garantie :

Sont couvertes au titre de l'assurance, toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur (acompte, arrhes ...) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage. Les frais d'assurance annulation ne seront pas remboursés.

6.4 Formalités de déclaration :

Le client ou ses ayants droits sont tenus, sous peine de déchéance, d'aviser les Chamois Pyrénéens dans les 10 jours, suivant la survenance de l'évènement.

Chaque tuteur est libre de consentir à une couverture plus complète chez l'assureur de son choix.

7) INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises en fonction de leur ordre d'arrivée. Les demandes seront retenues en fonction des places disponibles. Le bulletin d'inscription ci-joint est à nous retourner au plus tard le **28 février 2024** (le 7 février pour le séjour Larrau).

Dès que nous connaissons vos intentions, nous vous adresserons le contrat de vente puis le dossier individuel du participant. Dans le cas où ce dossier ne nous serait pas parvenu dans des délais acceptables, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Nous nous réservons la possibilité, si les circonstances l'exigent et ce, dans l'intérêt des adhérents, de modifier leurs lieux de séjour après accord de l'intéressé, de son établissement ou de sa famille.

Si le nombre indispensable de participants à la mise en place d'un séjour n'est pas atteint, une nouvelle destination sera alors proposée.

En cas de refus de la part des participants, les sommes versées seront alors intégralement remboursées.

8) ACTIVITÉS

Les activités sont établies sur un planning qui sera affiché, présenté et validé par le groupe en début de séjour. Le programme comprendra obligatoirement une des activités principales. Les activités proposées sont amenées à évoluer en fonction des conditions climatiques et des restrictions gouvernementales liées à la crise sanitaire qui seront en vigueur au moment des séjours.

9) HEBERGEMENT

Le choix des différents sites est effectué en fonction de critères très exigeants (confort et qualité du cadre de vie, possibilité d'intégration).

Ces hébergements, bien adaptés aux besoins, sont de plusieurs types (gîtes, logis de France, hôtels, maisons individuelles, appartements, mobil-homes, maison familiale et rurale).

Tous les sites sont déclarés auprès des services de D.D.E.T.S. des régions concernées.

10) ENCADREMENT

L'encadrement de chaque séjour est adapté, à la fois, au degré d'autonomie des vacanciers et à leur nombre. Le personnel choisi est motivé (parmi eux des professionnels ou futurs professionnels du secteur social ou médical) et placé dans un cadre de travail favorable afin de lui permettre une grande disponibilité.

11) PAPIERS D'IDENTITÉ

- pour tous les séjours en France : avoir une pièce d'identité originale en cours de validité et la carte vitale originale.
- pour les séjours en Europe : tout vacancier doit avoir sa carte d'identité originale en cours de validité et sa carte européenne originale.
- pour les séjours à l'extérieur de l'Europe : tout vacancier doit avoir son passeport original en cours de validité.

Ces documents devront être remis au responsable du séjour au plus tard le jour du départ.

12) ARGENT DE POCHE (personne non autonome)

Afin de pallier à tous les problèmes relatifs à l'argent personnel du vacancier (vol, perte ...), l'association vous encourage à remettre celui-ci au responsable du séjour de vacances le matin du départ. Cette somme sera mise à disposition de chaque vacancier sur son lieu de séjour. L'équipe fournira le décompte individuel avec justificatifs d'achats (tenu en relation avec le vacancier pendant son séjour).

13) MÉDICAMENTS

● Pour le départ

Les médicaments concernant la journée du départ (midi) doivent être remis au responsable du séjour de vacances (en aucun cas, ces traitements ne doivent pas être mis dans le sac de voyage).

● Pour le séjour

Remettre au responsable les médicaments correspondant à la durée du séjour dans des semainiers jetables (pas à glissière).

Joindre impérativement une ordonnance récente indiquant le traitement médical suivi -obligation faite par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.).

Si besoin nous était fait d'expédier d'autres médicaments, les frais postaux seraient à la charge du vacancier.

14) FRAIS MÉDICAUX

Il se peut que Les Chamois Pyrénéens fassent l'avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, piluliers à reconditionner etc ...) pour un vacancier. Dans cette éventualité, le vacancier recevra une facture correspondant aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons la feuille de soins.

15) SOINS PARAMÉDICAUX

Si vous êtes informés, avant le départ du vacancier, que ce dernier nécessitera des soins paramédicaux durant son séjour, vous devez impérativement nous en informer et organiser les interventions sur place. Aucuns soins paramédicaux ne seront effectués à l'étranger..

16) TRANSPORT ALLER-RETOUR

Les départs et les retours des séjours se font soit du Parc des Expositions de Pau soit de l'ESAT ALPHA à Idron.

Horaires : tous les détails du départ et du retour vous seront communiqués.

Bagages : des étiquettes pour les bagages vous seront adressées.

Pique-nique : chaque vacancier devra se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le voyage aller.

Aucun accompagnement à domicile ne pourra être effectué au retour.

17) TRANSPORT SUR LES LIEUX DE SÉJOURS

Durant tous les séjours, les groupes sont autonomes au niveau des déplacements et disposent de véhicules en nombre suffisant.

18) BAGAGES

Veillez à venir sur les séjours avec un seul bagage. Trop souvent les vacanciers sont surchargés d'affaires inutiles (voir feuille de trousseau envoyée avant les séjours).

19) CESSIION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, le voyageur a le droit de céder son contrat à un autre voyageur. Cependant, au regard du public accompagné (degrés de déficience mentale, trouble du comportement, handicap psychique...), l'association se laisse le droit de refuser ce changement pour des raisons d'homogénéité.

20) RESPONSABILITÉ

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation de certains objets personnels (appareil photo, caméra, téléphone portable, lecteur CD, rasoir électrique...).

La famille ou l'établissement reste en charge du rapatriement en cas de problème de comportement.

21) RAPATRIEMENTS

En cas de problèmes de comportement ou de problème médical ne nécessitant pas un rapatriement sanitaire, la famille et l'établissement se verront dans l'obligation de prendre en charge le retour de la personne dans les plus brefs délais.

22) ASTREINTES

Durant tous les séjours, une astreinte en cas d'urgence sera tenue par un salarié de l'association. Les coordonnées téléphoniques seront données avant les séjours.

23) ALBUM-SOUVENIR

Chaque vacancier aura la possibilité, s'il le désire, de remplir durant son séjour un album- souvenir qui lui permettra de garder la trace des grands moments vécus pendant ses vacances. Il sera aidé par les accompagnateurs.

24) RÉCLAMATIONS

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur le séjour de vacances, le vacancier est tenu de la signaler dans les meilleurs délais. Les réclamations devront être faites dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour. Elles pourront se faire par téléphone, mais devront obligatoirement être suivies d'un courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : Association Les Chamois Pyrénéens - 105 Avenue des Lilas - CS 80123 - 64001 PAU Cédex ou par mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr mais devront obligatoirement être suivies d'un courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : Association Les Chamois Pyrénéens - 105 Avenue des Lilas - CS 80123 - 64001 PAU Cédex ou par mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr

Décret d'application de la loi du 13 juillet 1992

Décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992

TITRE VI - DE LA VENTE DE VOYAGES OU DE SÉJOURS

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues aux deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents approuvés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les repas fournis ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux

parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Le nombre de repas fournis ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

42 au vendeur, et signalée par écrit, é12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par

lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée,

lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remplacement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyageur ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son re-tour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Art. 104 - Les dispositions des articles 95 à 103 du présent décret doivent obligatoirement figurer sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes visées à l'article 1^{er} de la loi du 13 juillet 1992 susvisée.

Séjours détente avec l'équipe des Chamois Pyrénéens



Les Chamois Pyrénéens

105 av. des Lilas - C.S. 80123 - 64001 PAU Cédex

Tél : 05 59 84 64 90 • Fax : 05 59 84 60 96

Mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr

Association Sportive et Culturelle
de l'A.D.A.P.E.I. des Pyrénées Atlantiques

Retrouvez-nous sur notre site internet :

<https://www.chamoispyreneens.fr>



Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 - Déclarée en Préfecture de Pau n° 64.4019 du 1er février 1980 - Agrément Atout France n° IM 064140002 - Agrément Jeunesse et Sports n° 13.S.002 du 17 janvier 2013 - Agrément Vacances Adaptées organisées n°R75-2021-098 du 16 juin 2021 - Affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté - N° SIRET 33107547300024 - Code APE 9329 Z - Adhérent à l'UNAT